

L'irrigation en Deux-Sèvres

En 2020, 754 exploitations deux-sévriennes ont irrigué 23 445 ha de surfaces agricoles. Le département se positionne ainsi à la 8^e place en Nouvelle-Aquitaine pour ses surfaces irriguées. Ces dernières représentent 5 % de la surface agricole utilisée départementale et elles ont reculé de 1 810 ha par rapport à 2010.

Les surfaces de maïs grain et semences, principale culture irriguée, diminuent depuis 2010 au profit des oléagineux et des surfaces fourragères hors maïs fourrage.

33 % des exploitations irrigantes sont spécialisées en grandes cultures.

Les exploitations irrigantes deux-sévriennes emploient en moyenne 3,2 équivalents temps plein, 20 % d'entre elles sont engagées en agriculture biologique et 28 % commercialisent leurs produits en circuits courts.

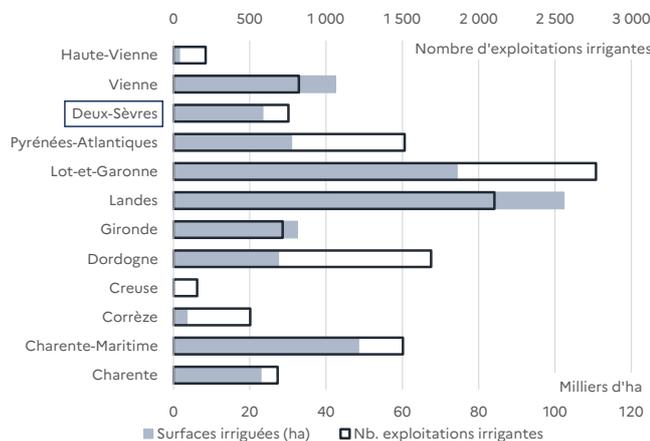
Tableau 1
Les exploitations et les surfaces agricoles en Deux-Sèvres et leurs évolutions 2010-2020

	2010		2020		Évolution 2010-2020	
	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes	Exploitations irrigantes	Exploitations non irrigantes
Nombre d'exploitations	824	5 615	754	4 242	- 8 %	- 24 %
SAU (ha)	104 613	345 671	105 717	340 073	1 %	- 2 %
Surfaces irriguées (ha)	25 290		23 443		- 7 %	
Surfaces irrigables (ha)	34 782	993	36 589	2 596	5 %	161 %
Taux d'irrigation ⁽¹⁾	6 %		5 %			
Surface irriguée moyenne (ha)	31		31			

(1) Surfaces irriguées/SAU

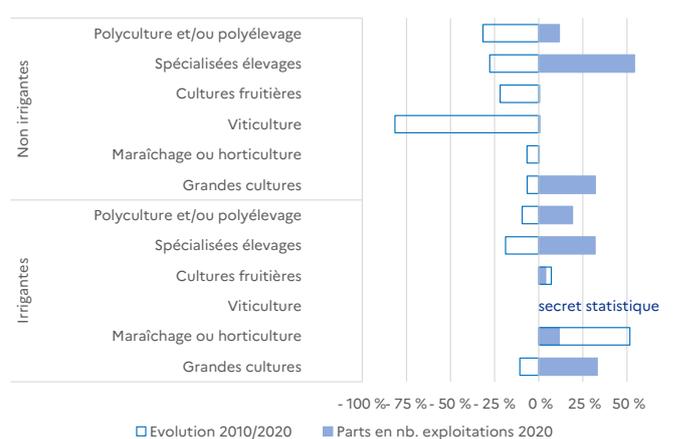
Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 1
Exploitations irrigantes et surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 2
Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes des Deux-Sèvres par OTEX et évolutions 2010-2020



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Assolements total et irrigué des Deux-Sèvres

Figure 3
Assolements des irrigants et non irrigants des Deux-Sèvres

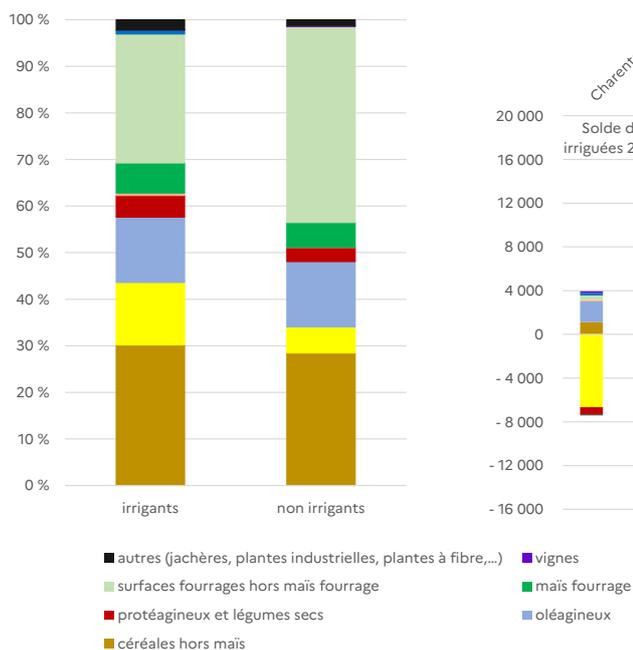
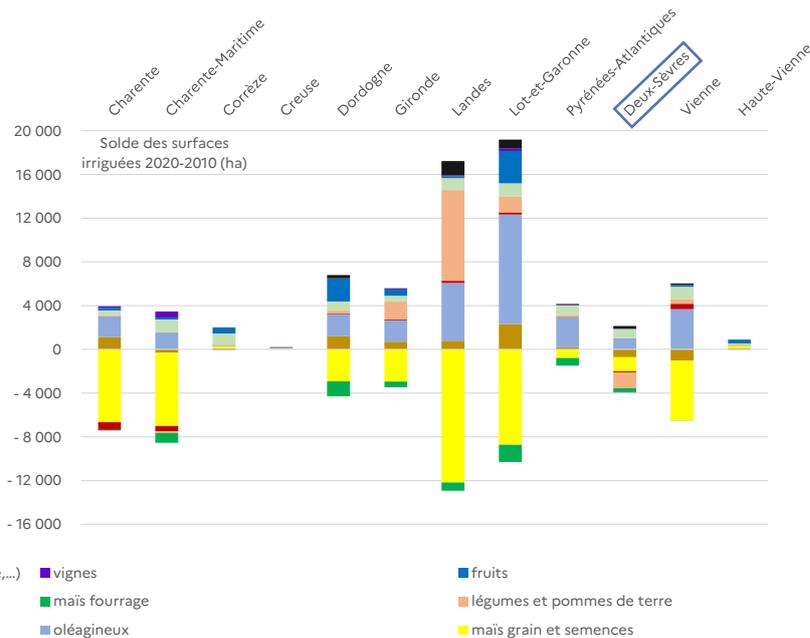
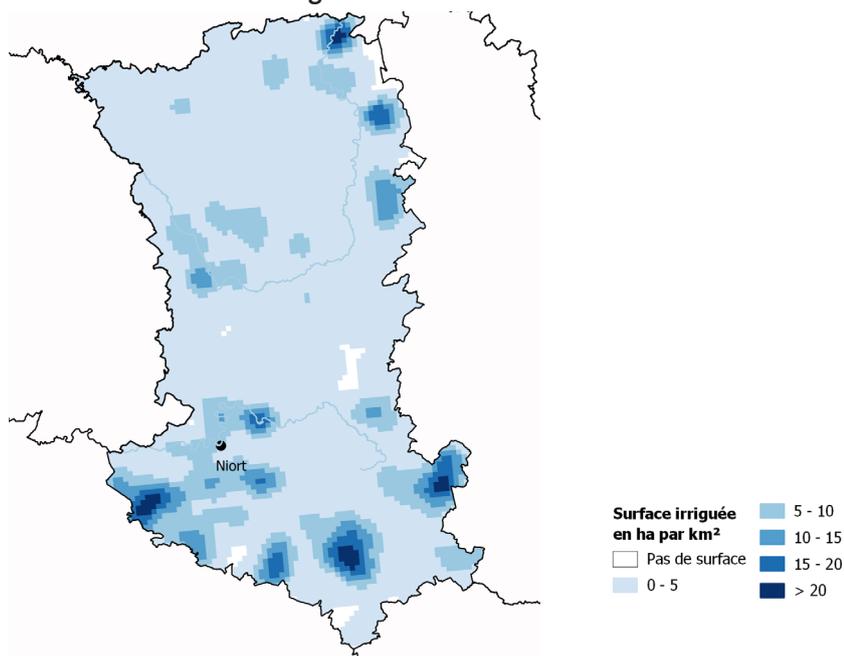


Figure 4
Évolution comparée 2010-2020 des surfaces irriguées des départements de la Nouvelle-Aquitaine



Carte
Localisation des surfaces irriguées des Deux-Sèvres



Les Deux-Sèvres se positionnent à la 8^e place des départements néo-aquitains pour leur surface irriguée (24 445 ha) et représente 6 % des exploitations irrigantes de la région.

La sole irriguée est surtout dédiée à la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (67 %) et au maïs fourrage (17 %).

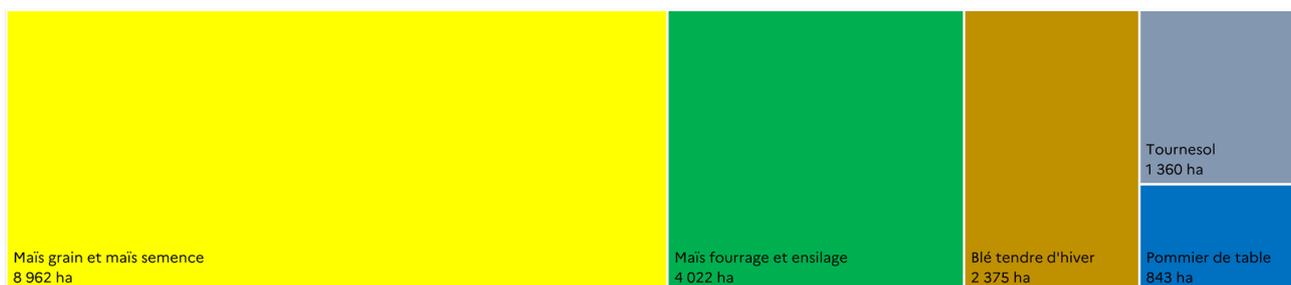
Entre 2010 et 2020, les surfaces irriguées reculent de 1 810 ha. Le maïs grain, première culture irriguée, affiche un recul de 1 295 ha, les légumes de 1 465 ha. Les oléagineux sont en hausse de 1 040 ha.

Pour 66 % des exploitations irrigantes la PBS irriguée représente moins de 25 % de la PBS totale.

Source : © IGN BD CARTO®, BD Carthage®

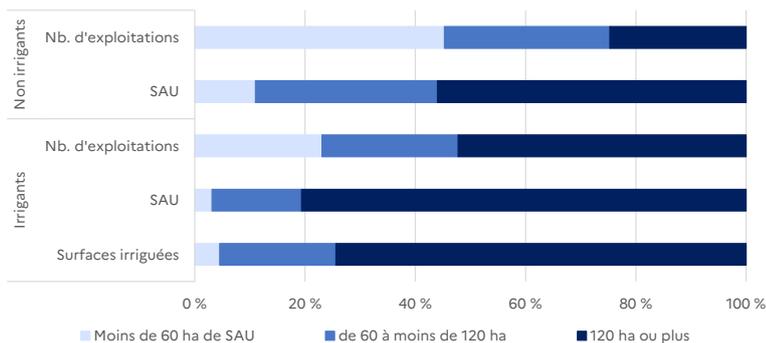
Rayon lissage : 5 km

Figure 5
TOP 5 des principales cultures irriguées des Deux-Sèvres



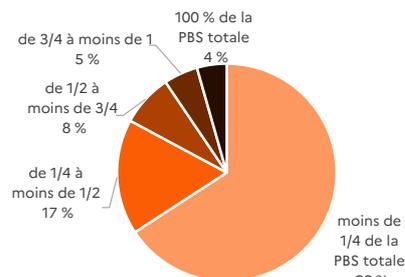
Source : Agreste- Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6 Répartition par classes de SAU des effectifs d'exploitations irrigantes et non irrigantes, de leur SAU et des surfaces irriguées en Deux-Sèvres



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 7 Répartition des exploitations irrigantes selon le poids de la PBS irriguée dans la PBS totale en Deux-Sèvres



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 2 Les principales orientations technico-économiques détaillées des exploitations irrigantes des Deux-Sèvres

Classification regroupée	Orientation technico-économique détaillée Classification en 64 classes différentes	Nb. d'expl.		Surfaces irriguées		Surf. irriguée/ expl. (ha)	Taux d'irrigation	Nb. ETP/ expl.	PBS/ha de SAU irriguée (euros)	Poids PBS irriguée/ PBS totale	Besoin en eau /expl. (m³)
		Nb.	Évol. 2010/2020	Part	Évol. 2010/2020						
Grandes cultures	Spécialisées céréales, oléagineux et protéagineux (COP)	227	-6%	42%	1%	44	27%	1,5	937	30%	40 026
	Combinaison de diverses grandes cultures	19	-5%	5%	84%	57	39%	3,2	1 678	36%	45 746
Arboriculture	Fruitières spécialisées (à l'exception des agrumes et des fruits à coque)	25	-17%	3%	4%	32	63%	23,8	13 243	94%	49 224
Élevage	Spécialisées bovins lait	74	-14%	11%	19%	34	23%	2,9	2 473	3%	34 177
	Spécialisées bovins viande	59	-19%	5%	5%	19	13%	1,9	1 428	3%	15 577
	Spécialisées bovins - lait, élevage et viande combinés	10	-50%	1%	-10%	28	15%	2,9	1 940	2%	30 743
	Spécialisées caprines	25	-44%	3%	-43%	24	15%	3,4	3 749	3%	20 360
	Spécialisées élevage et engraissement de porcins	7	40%	1%	-2%	47	31%	3,2	3 823	8%	65 064
	Spécialisées volailles de chair	22	38%	2%	82%	26	23%	2,1	6 191	3%	24 363
Polyculture et/ou polyélevage	Polyélevage : granivores et herbivores autres que laitiers	18	-10%	1%	14%	17	14%	2,2	3 557	1%	17 084
	Combinaison de grandes cultures avec bovins laitiers	8	-50%	2%	-42%	63	18%	3,6	1 383	10%	72 169
	Combinaison de bovins laitiers avec grandes cultures	21	-51%	4%	-65%	42	16%	3,4	1 703	5%	41 877
	Combinaison de grandes cultures avec herbivores non laitiers	29	7%	4%	53%	36	20%	2,1	1 252	15%	32 244
	Combinaison d'herbivores non laitiers avec grandes cultures	30	3%	5%	41%	41	20%	2,8	1 525	11%	35 203

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

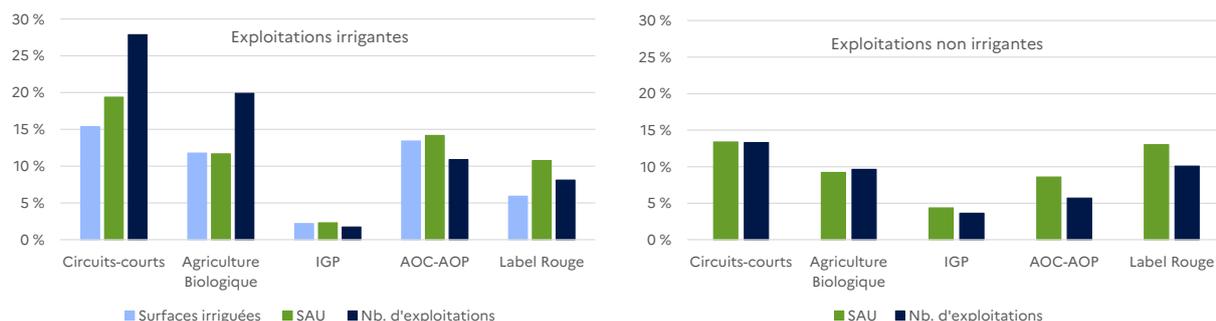
Sur les 64 classes de la nomenclature détaillée des orientations technico-économiques, les exploitations irrigantes des Deux-Sèvres se classent dans 43 d'entre-elles. Les 14 OTEX détaillés du tableau ci-dessus représentent 90 % des surfaces irriguées départementales.

■ OTEX principales permettant d'atteindre en cumul 75 % de la surface irriguée départementale

■ OTEX supplémentaires permettant d'atteindre en cumul 90 % de la surface irriguée départementale

Signes de qualité et d'origine (SIQO) et circuits courts

Figure 8 Répartition de la SAU, du nombre d'exploitations et de la surface irriguée selon la présence de SIQO ou de commercialisation en circuits-courts en Deux-Sèvres



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 9

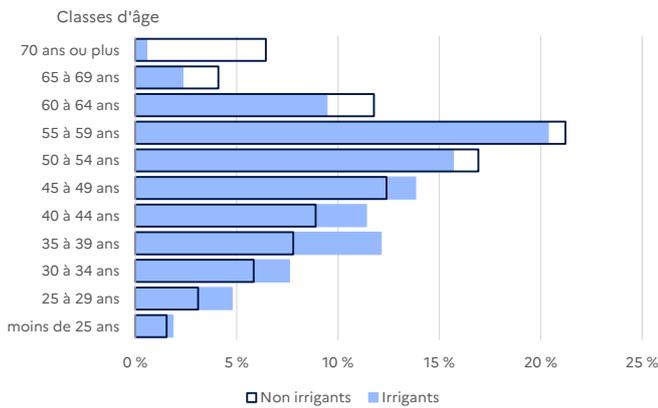
Comparaison et répartition de l'emploi agricole des exploitations irrigantes et non irrigantes des Deux-Sèvres



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 10

Pyramide des âges des chefs et coexploitants irrigants et non irrigants des Deux-Sèvres



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 4

Âge moyen, répartition par sexe des chefs et éléments de formation des chefs et coexploitants des Deux-Sèvres

Parts en nb d'exploitants ou moyenne	Irrigants	Non irrigants
âge moyen	47	51
âge moyen hommes	47	50
âge moyen femmes	50	55
chefs	83 %	78 %
cheffes	17 %	22 %
ayant au moins le bac	67 %	51 %
ayant plus que le bac	30 %	20 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Tableau 3

Comparaison de la SAU moyenne par ETP selon les OTEX en Deux-Sèvres

SAU (ha)/ETP	Irrigants	Non Irrigants
Grandes cultures	98	100
Maraîchage ou horticulture	4	5
Viticulture		10
Arboriculture	2	25
Bovins	60	64
Autres herbivores	53	40
Granivores	51	21
Polyculture-polyélevage	64	75
Ensemble	44	56

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitations des Deux-Sèvres représentent 8 % de l'emploi (hors prestations de service) agricole régional. Pour la population des exploitations irrigantes, elles pèsent pour 7 % de l'emploi néo-aquitain.

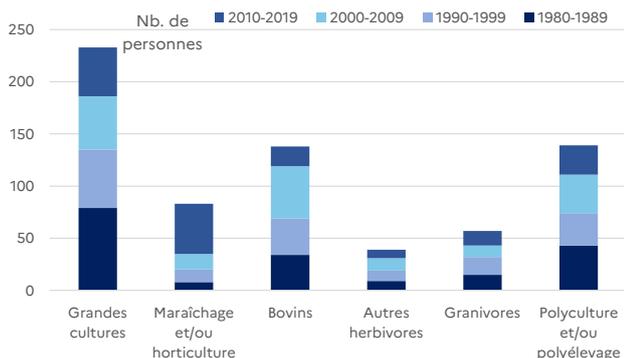
En moyenne, il faut 3,2 ETP pour la conduite d'une exploitation irrigante deux-sévrienne contre 2,5 ETP en moyenne régionale.

Comme en moyenne régionale, les exploitants irrigants sont plus jeunes et mieux formés que les non irrigants.

Le devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans (13 % des exploitations irrigantes) est mieux connu chez les irrigants que chez les non irrigants.

Figure 11

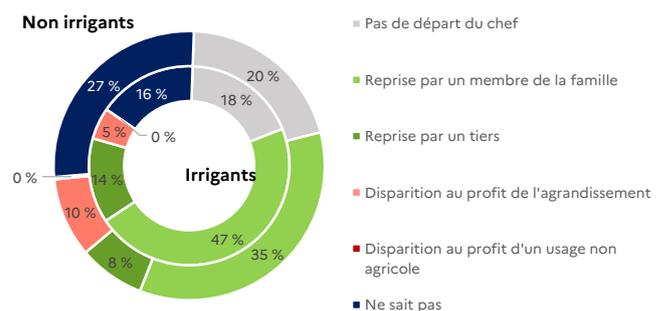
Répartition, par OTEX, des chefs d'exploitations irrigantes des Deux-Sèvres selon l'année de leur première installation



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

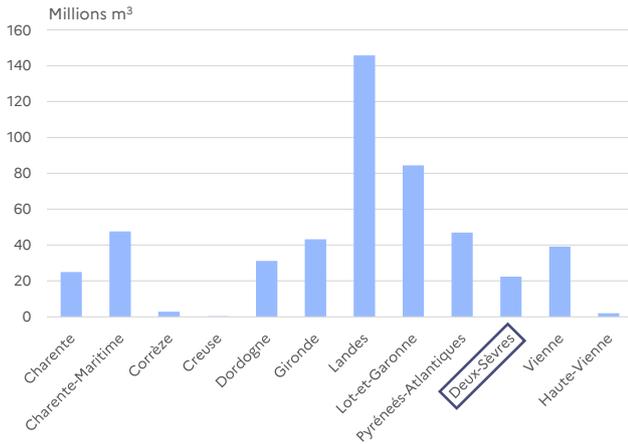
Figure 12

Répartition des exploitations irrigantes et non irrigantes selon le devenir si le plus âgé des coexploitants a plus de 60 ans



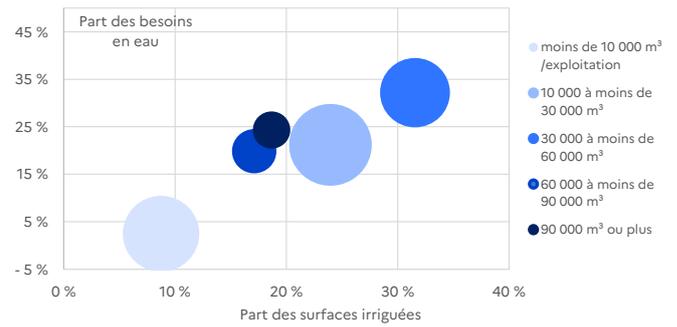
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 13
Comparaison des besoins moyens en eau calculés sur les assolements départementaux 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

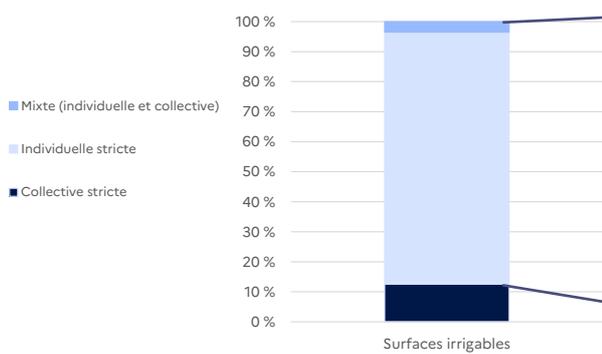
Figure 14
Répartition des surfaces irriguées, des besoins en eau et du nombre d'exploitations irrigantes par classe de besoin moyen annuel en Deux-Sèvres



Note de lecture : Taille des disques proportionnelle au nombre d'exploitations irrigantes. Les exploitations ayant un besoin en eau de moins de 10 000 m³ par an représentent 31 % des irrigants, 9 % des surfaces irriguées et 2 % du besoin total en eau du département

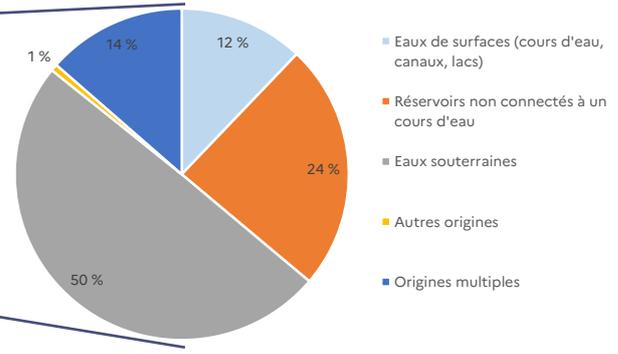
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 15
Répartition des surfaces irrigables des Deux-Sèvres selon le mode de gestion de l'eau en 2020



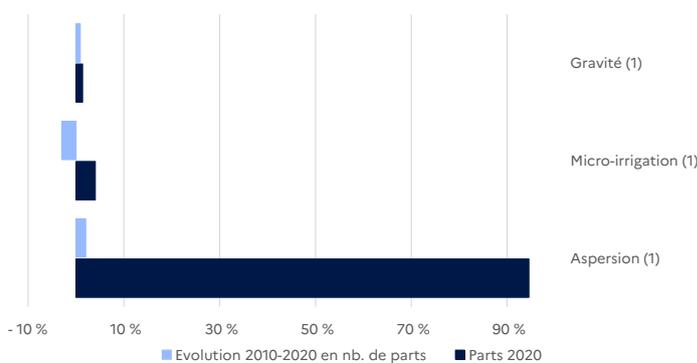
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 16
Répartition selon l'origine de l'eau des surfaces irrigables des Deux-Sèvres ayant une gestion individuelle ou mixte



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 17
Répartition et évolution des surfaces irrigables selon le mode d'irrigation en Deux-Sèvres



(1) mode d'irrigation seul ou couplé avec un autre mode

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les Deux-Sèvres se positionnent à la 9^e place des départements néo-aquitains pour ses besoins théoriques en eau d'irrigation. Le département représente ainsi 5 % des besoins théoriques en eau de la région, pour 6 % des surfaces irriguées régionales. 31 % des exploitations irrigantes des Deux-Sèvres ont un besoin moyen annuel inférieur à 10 000 m³. Celles ayant un besoin moyen annuel supérieur à 90 000 m³ couvrent 24 % des besoins du département et 19 % des surfaces irriguées. La gestion de l'eau se fait presque exclusivement de façon individuelle et elle a, pour 50 % des surfaces irrigables, une origine souterraine. L'irrigation par aspersion est toujours très largement majoritaire mais cette pratique a peu progressé depuis 2010.

SOURCES

Cette publication s'appuie sur les recensements agricoles 2010 et 2020.

Le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique donnée et d'en analyser les évolutions. L'ensemble des exploitations agricoles sont interrogées.

Les résultats d'une exploitation agricole sont rattachés à la commune du siège de cette exploitation. Ainsi un décalage peut apparaître entre les données issues des recensements agricoles et la localisation réelle des activités agricoles.

DÉFINITIONS

La surface agricole utilisée (SAU) d'une exploitation agricole comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

La production brute standard (PBS) donne une valeur au potentiel de production des exploitations par des coefficients attribués aux cultures et aux cheptels. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques.

La production brute standard (PBS) irriguée d'une exploitation est calculée en appliquant les coefficients utilisés dans la PBS sur les surfaces des cultures irriguées déclarées au recensement agricole 2020.

L'emploi agricole est composé de personnes non salariées comme les chefs d'exploitation et les coexploitants ainsi que des salariés.

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'orientation technico-économique (OTEX) d'une exploitation agricole est calculée à partir de la PBS et permet de classer les exploitations selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production lorsqu'au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés sont ceux de 2017 et résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

Une exploitation agricole est irrigante si un apport d'eau a été effectué sur tout ou partie de ses parcelles au moins une fois au cours de la campagne agricole.

La surface irriguée est la surface agricole qui est irriguée au moins une fois au cours de la campagne agricole, quel que soit le mode d'irrigation.

La surface irrigable est la surface agricole pouvant être irriguée.

Le taux d'irrigation est le rapport entre la surface irriguée et la surface agricole totale d'une culture donnée.

Les besoins en eau sont estimés à partir des besoins théoriques moyens en eau, en conditions de cultures standards, et maxima, en conditions extrêmes, par hectare des cultures irriguées. Ils permettent de déterminer les volumes potentiellement nécessaires à la conduite des assolements irrigués de la Nouvelle-Aquitaine en 2020.

Trois modes d'irrigation sont possibles dans le questionnaire du recensement agricole : par aspersion, par gravité, par micro-irrigation (goutte à goutte ou micro-asperseurs). Ces trois modes ne sont pas exclusifs l'un de l'autre car une même exploitation peut être équipée d'un ou plusieurs modes d'irrigation et les taux d'équipement par mode ne sont pas directement sommables.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur le site internet Agreste :

- L'irrigation, un atout pour les productions agricoles du bassin : Agreste Études n°5 - septembre 2023 (Bassin Adour-Garonne) par DRAAF Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- L'irrigation nécessaire aux productions régionales : Agreste Études n°3 - juin 2023 par DRAAF Occitanie
- Les fiches territoriales «irrigation» issues des recensements agricoles
- Irrigation et agriculture, un lien fort et durable en constante évolution : Agreste Études n°44 - novembre 2023 par DRAAF Nouvelle-Aquitaine



<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédacteur en chef : Boris SIMON
Rédacteurs : Emmanuel MARTIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2024